

ATELIER CITOYEN « BATIGNOLLES »
Compte-rendu SEANCE 3 - MARDI 26 JUIN à la Maison du Projet

PARTICIPANTS :

Michèle BERGE, Dominique CHABEUF, Antoine CHAMPETIER DE RIBES, Zakaria CHIDA, Pierre COLBOC, Philippe COLLIAUX, Bertrand FETIVEAU, Evelyn GOURDON, Sylvie JAN, Natacha LAFOND, Cécile MARCELLIN, Christian MOULIN, Jeanine OLIVIER, Astrid SULTAN, Claus VOGT

Ont contribué à cet atelier :

Anne CARNAC & Corinne MARTIN (Paris Batignolles Aménagement), Gilles VRAIN et Gaëlle BARBE (DAC).

Cette séance supplémentaire a été organisée à la demande des participants pour finaliser les contributions citoyennes qui seront présentées aux architectes et promoteurs lors de la dernière séance du 5 juillet prochain.

Le présent document synthétise les échanges et servira de base de présentation aux professionnels lors de la prochaine séance.

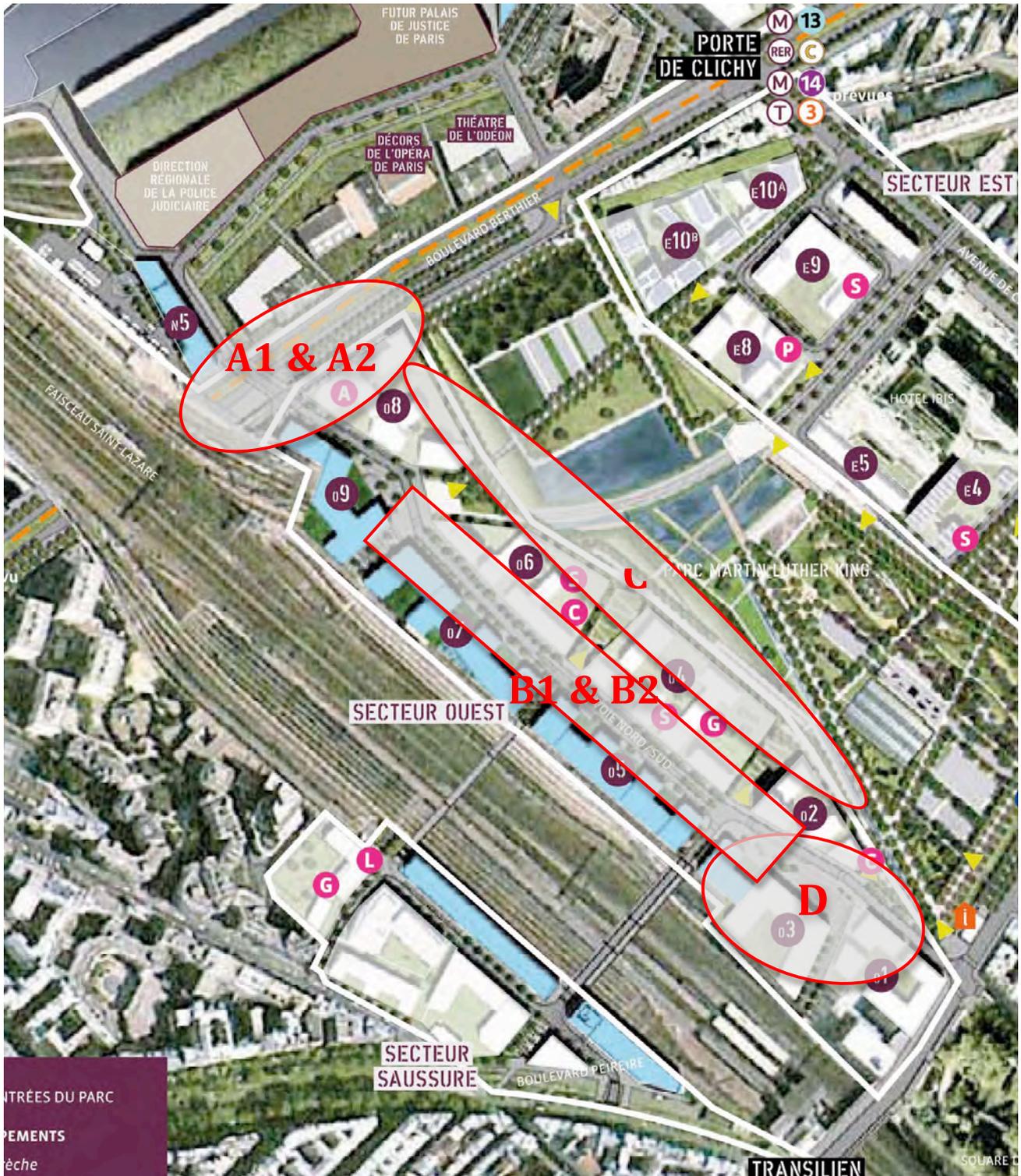
I - Les grands enjeux à débattre

(extraits du compte-rendu de la séance précédente du 20 juin)

Lors de la séance du 20 juin, les participants ont imaginé - par groupe de 5 à 8 personnes - quatre scènes de vie quotidienne, des parcours (de jour, de nuit, l'été, l'hiver) vécus dans le nouveau morceau de ville.

*Vous trouverez les 4 récits produits par les participants pendant la séance à la fin de ce compte-rendu. **Dans ces récits, de grands enjeux à débattre, des lieux sensibles ont été pointés. Ils sont localisés ci-dessous et soulignés en gras dans les différents récits.** Par ailleurs, des propositions transversales et idées à prendre en compte ont été exprimées : elles sont indiquées **en vert** dans les différents récits.*

La séance du 26 juin a permis d'affiner/préciser les grands enjeux indiqués dans la carte ci-après :



A1 : Le lien, le passage, entre le nouveau quartier et le boulevard Berthier et au-delà, la ville de Paris et de Clichy

A2 : La partie nord du secteur et le pôle culturel.

B1 : Le traitement des rez-de-chaussée de la nouvelle voie

B2 : L'aménagement et l'organisation de la circulation et des différents modes de déplacement de la nouvelle voie

C : La limite entre le parc et les constructions / entre le parc et la rue, le fonctionnement du parc.

D : Le passage entre la rue Cardinet et la place haute, l'aménagement de la place haute, les percées vers les voies ferrées.

II – Echanges autour des enjeux

Débat général :

Avant de parler des parties du projet, la question globale pourrait être : Souhaite-t-on que ce morceau de ville soit très ouvert, très animé ou, au contraire, qu'il vive en autonomie ?

- Si notre parti pris est d'en faire un secteur ouvert où des habitants des autres quartiers viendraient, il faut non seulement des commerces mais aussi des grands équipements publics. Dans le 17^{ème} par exemple, il manque notamment une piscine municipale : si on installe ce type d'équipement dans le nouveau morceau de ville, cela attirera de fait les habitants alentours.
- Quels équipements publics viendront compléter l'activité commerciale pour animer ce secteur ?

Il faudrait notamment des équipements sportifs : pas un club de sport privé mais un équipement public qui vient compléter l'offre existante pour l'ensemble des habitants de l'arrondissement ?

- Il faut effectivement désenclaver cette « île » et un équipement « rayonnant », qui irrigue l'ensemble du secteur est une très bonne idée pour que les gens des quartiers environnants viennent ici. Sinon, on risque d'avoir un morceau de ville refermé sur lui-même, qui vivra en « vase clos ». Les cinémas pourraient jouer ce rôle.
- Pour ouvrir ce morceau de ville : il y a la gare Cardinet à proximité, est-il prévu de créer une nouvelle sortie par le milieu du quai qui déboucherait directement sur la nouvelle voie (côté bureaux) ?
 - o Réponse : La Ville souhaite pouvoir avoir une connexion depuis le pont par le biais d'escalier (c'est en discussion avec la SNCF)

Enjeu A1 : Le lien, le passage, entre le nouveau quartier et le boulevard Berthier et au-delà, la ville de Paris et de Clichy

& Enjeu A2 : La partie nord du secteur et le pôle culturel.

- Il est prévu d'installer un équipement culturel, constitué d'un cinéma « miniplexe » de 5 salles, dans le « pôle nord » du morceau de ville : Quelles vont être les liaisons entre ce pôle nord et le reste de Paris et Clichy ? Il sera difficile d'aller tout droit (puisqu'il s'agit plutôt d'une voie technique).

Il faut donc organiser la partie nord de manière à ce qu'il y est un retour facile vers le boulevard Berthier (le long du parc vers le Théâtre de l'Odéon). En effet, cette partie pourrait devenir un pôle d'animation important (le nouveau cinéma et les équipements existants) : il faut donc que tout cela soit bien relié et accessible.

- o Réponse : Depuis le haut de la Voie Nord Sud, il sera possible de rejoindre directement le boulevard Berthier par une rue créée au-dessus du RERC existant (actuellement en chantier), ou de traverser le boulevard grâce au pont également prévu dans le projet. La voie qui traverse le boulevard est une voie publique parisienne classique, accessible à tous. Son usage pourra être exceptionnellement restreint du fait du fonctionnement de la Cité judiciaire.

- Le pôle culturel prévu dans le morceau de ville sera-t-il suffisant pour créer une attractivité forte des gens de l'extérieur ? Certains participants soulignent que les équipements prévus sont trop concentrés.
- Le groupe s'interroge sur le devenir de ce « pôle nord » : il faut trouver un lien entre le nouveau pôle culturel, les bâtiments de l'opéra et le théâtre de l'Odéon, éléments phares du secteur.
- Un participant évoque la question de la grande halle ferroviaire qui a été démontée (elle était présente sur le site et a été classée bâtiment historique). Il est prévu de la remonter dans le Parc. Comment intégrer cette halle dans les réflexions sur la dynamique culturelle du projet ? C'est un élément fort du parc et pourrait faire partie du futur pôle culturel. Il faudrait la mettre au nord du Parc.
- Un participant se demande si l'on ne peut pas élargir le pôle culturel en organisant des animations l'été à ciel ouvert (spectacles, concerts...). Cela permettrait d'animer le parc le soir et participerait au rayonnement du morceau de ville auprès des habitants extérieurs.
Ne pourrait-on pas élargir les horaires d'ouverture d'une partie du parc (notamment au nord) pour accueillir ce type de manifestations ?
 - *Elément d'information : Le parc sera géré comme tous les autres parcs parisiens qui sont gérés directement par la Ville de Paris, c'est-à-dire fermés la nuit (21h30 l'été et 18h l'hiver). Seul le Parc de la Villette, qui est sous la gestion de l'Etablissement Public du Parc de La Villette, est ouvert la nuit, grâce à un service de sécurité qui tourne la nuit.*
 - *Par ailleurs, toute sa conception s'est fondée sur le fait que le parc était fermé la nuit : biodiversité, calme, présence d'un point d'eau, etc...*
Nota : contrairement à ce qui a été dit en séance, le parc de Bercy est fermé la nuit.

Enjeu C : La limite entre le parc et les constructions / entre le parc et la rue, le fonctionnement du parc.

- Certains participants souhaiteraient que l'ensemble du parc soit ouvert en permanence, comme les parcs anglais ou La Villette à Paris. La révolution des Led va dans ce sens.
D'autres participants soulignent au contraire que la tradition française et parisienne est d'avoir des parcs fermés. Il est important de préserver, dans une ville, des endroits obscurs, de laisser la nature tranquille la nuit.
- Une question importante : celle de la grille qui ferme le Parc. Quelle est la forme de la limite entre le parc et la rue ? Quelle est sa limite ?
 - *Réponse : La limite sera traitée de la même façon que sur le secteur Est (grille grise d'environ 2m de hauteur, identique le long des îlots et de la rue). Les habitants des logements devront passer par la rue pour rentrer dans le parc (pas d'accès direct depuis les intérieurs d'îlots)*
- Le rôle des « langues vertes » : lieux d'animation urbaine ou simples pentes douces pour accéder au Parc ?
Un participant propose d'installer des **kiosques mobiles** dans ces interstices, où l'on pourrait boire un café, prendre une petite collation, etc. Cela permettrait d'avoir une vue dominante sur le parc. Car, quelque soit l'aménagement de la nouvelle voie, elle restera une rue avec des façades, des trottoirs et quelques arbres. Dans les interstices ce sera plus verdoyant.
Ces kiosques pourraient être mis en place par la Ville et donner en concession à de petits commerçants : cela permettrait de créer de l'emploi et de laisser une

place à des commerçants qui n'ont pas la possibilité d'acheter un pas de porte très cher dans le quartier.

- Le groupe note la différence de niveaux qui existe entre le parc et la rue (+5 mètres entre le point le plus bas du parc et la « promenade haute » qui longe l'ouest du parc du nord au sud ; et + 5 mètres encore entre cette promenade et la voie nouvelle).
- Un participant se demande s'il ne serait pas plus intéressant de faire des monticules puis des escaliers pour descendre au Parc (plutôt que de « plonger » de la rue vers le parc). D'autres mentionnent que cela posera problème pour les personnes à mobilité réduite.
- Une participante demande si l'on ne pourrait pas faire, dans un des interstices, une terrasse qui surplombe le parc / une sorte de belvédère permettant d'avoir une vue sur le parc.
- La fermeture du Parc pourrait être gérée de manière différenciée : **les « langues vertes » et la promenade pourraient être fermées plus tard ou rester ouverte toute la nuit**, notamment l'été. L'idée proposée est de mettre en place une double fermeture du parc : une première limite le long des bâtiments et une deuxième au niveau de la voie nouvelle. Cela permettrait d'accéder aux interstices plus longtemps et notamment le soir. L'idée est donc de **déplacer la limite du parc** au droit de l'arrière des immeubles de logements et non de la voie nouvelle.

Certains participants craignent que ces lieux soient squattés. Par ailleurs, cela pose la question de la sonorisation des futurs appartements situés à proximité car les kiosques, terrasses...vont générer du bruit.

- Il est important de penser à l'accessibilité du parc par les personnes à mobilité réduite (éviter les escaliers et les marches).
- Un participant propose de surélever le parc.
- Un participant propose de laisser le soin aux architectes de définir (à m² équivalent d'espaces verts) la forme de ces interstices. Les parcelles sont-elles figées ?
 - o *La surface des emprises est fixée et les limites des parcelles ont été définies, en cohérence avec les objectifs urbains du quartier (accès au parc depuis la rue, ouvertures assez larges vers le parc, etc...). Elles peuvent être adaptées à la marge, si le travail d'atelier en révèle la nécessité et que cela contribue à la qualité générale du projet.*
- On devra être attentif au traitement de l'architecture qui sera proposée sur les « langues vertes », notamment pour éviter d'avoir des murs aveugles, des pignons, donnant sur ces espaces. En effet, la question de la transition entre les langues vertes et les immeubles est posée. Il faudra éviter de faire des murs trop fermés, des sols pavés... il faut que les langues vertes soient une continuité du parc.

Enjeu B1 : Le traitement des rez-de-chaussée de la nouvelle voie

Enjeu B2 : L'aménagement et l'organisation de la circulation et des différents modes de déplacement de la nouvelle voie

- Des participants suggèrent de faire une « voie 10 » de manière à ce que tout le monde profite d'une égalité d'accès à l'espace public. Il n'y a plus de délimitation entre la voie, les trottoirs, les pistes cyclables, les passages piétons... Il serait

intéressant de regarder les initiatives d'autres villes qui ont fait ce type d'expérience.

D'autres participants s'interrogent sur les qualités d'usage de ce type d'aménagement : comment vont s'organiser les traversées pour les piétons ?

Comment va se faire l'accès aux commerces ? etc

- *Elément d'information : Pour l'instant, la nouvelle voie est prévue en « zone 30 ». Par ailleurs, un bus passera, ce qui n'est pas très compatible avec une « voie 10 ».*
- Il faudrait limiter le stationnement sur la nouvelle voie, mais les commerçants souhaiteront avoir des espaces de stationnement pour les clients et les livraisons.
- Il faudrait proposer un itinéraire bis pour les véhicules de police. En effet, ils risquent d'emprunter la nouvelle voie et le nouveau pont qui passe sur le boulevard Berthier pour accéder à la Direction de la police judiciaire. Il faut prendre en compte ce risque dans l'aménagement de la rue.
- Pour la majorité des participants, il faudrait des commerces des deux côtés de la nouvelle voie.
- Certains participants proposent que les commerces, côté bureaux, ne soient pas sur la rue mais dans des patios intérieurs (à l'image de la cité internationale de Lyon) pour « casser » l'alignement de cette rue qui va faire 600 mètre de long. D'autres, au contraire, pensent que cette solution va à l'encontre de l'objectif de créer une rue ouverte, passante, animée...
- Sur la nature des commerces :
 - il a été souligné qu'il fallait éviter qu'ils ne deviennent des locaux d'activité, occupés par des avocats, des architectes, des assureurs...qui ne vont pas animer le quartier. Il faut que ce soit vraiment des commerces.
 - Par ailleurs, il faut mettre des locaux à disposition des associations.
 - Il manque également une Poste dans cette partie de la ville.
 - L'installation d'un pôle de santé serait intéressante, tant pour les futurs habitants et salariés que pour les habitants actuels des quartiers voisins.
 - Des commerces de bouche et des restaurants avec des terrasses ; mais aussi quelques commerces d'habillement, de décoration, d'artisanat, etc (en évitant les grandes enseignes) : il faut une certaine diversité pour répondre à l'ensemble des besoins.
 - Un participant suggère de créer un lieu « thématique » dans ce secteur : par exemple, le quartier du design ou des créateurs de Paris. Il s'agirait de donner une identité commerciale forte et une homogénéité aux commerces, de manière à attirer les parisiens.
 - Autre idée : créer une cité des artistes, un local public pour des artistes (peintres, sculpteur...)
 - *Eléments d'information :*
 - *Les opérateurs des lots de bureaux souhaitent proposer des activités qui répondent à la fois aux besoins des professionnels et à ceux des habitants (une crèche privée par exemple), pour que les immeubles de bureau participent à la vie du quartier.*
 - *Un opérateur commercial unique va gérer l'ensemble des commerces créés dans tous les bâtiments. Des commerces sont prévus des deux côtés de la rue, en RDC des bureaux comme des logements*
- La rue pourrait être couverte, à l'image des passages parisiens. Cependant, la largeur de la rue est grande (équivalent à la largeur de la rue de Rennes).

- Certains souhaitent quand même garder des lieux de tranquillité, de calme près des habitations (notamment au sud de la voie).
 - o *Elément d'information : Il ne faut pas oublier qu'il y aura également, le long de la voie, les halls d'entrée, les passages vers le parc...qui font qu'il n'y aura pas des commerces tout le long.*

Enjeu D : Le passage entre la rue Cardinet et la place haute, l'aménagement de la place haute, les percées vers les voies ferrées.

- On pourrait prévoir d'alterner des marchés temporaires et des espaces verts, côté bureaux.
- Un passage (couvert, avec des commerces) pourrait être créé, pour éviter la montée le long du mur de la dalle vers la place haute (10 mètres de dénivelé) : il permettrait de passer de la rue Cardinet à la place haute avec plus de confort.
 - o *Elément d'information : Le pôle commercial se développera sur 3 niveaux, et donnera donc à la fois sur la rue Cardinet et la place haute.*
- La place haute pourrait accueillir certains jours un grand marché.
- On peut imaginer aussi des équipements temporaires sur cette place ou son prolongement qui s'ouvre sur les voies ferrées (ne pas simplement aménager des bancs car ce lieu peut vite devenir un squat pour les délinquants, etc).
- Concernant l'aménagement de cette partie du morceau de ville, il faut être très vigilant au traitement de la montée devant le pôle commercial car c'est un mur, sans recul, qui risque demain de devenir un mur de tag si on ne fait rien. Ce serait une mauvaise image pour l'entrée du quartier.
- Un participant propose de faire un mur végétalisé, mais un autre soulève le fait que cela coûte très cher et pose des problèmes d'entretien.
- La question posée est celle de l'entrée dans le quartier depuis la rue Cardinet (avec un trottoir peu large, un ouvrage assez contraignant, le pôle commercial en angle...) :
 - o Les participants proposent de créer ici un symbole architectural marquant l'entrée du quartier. L'architecture du bâtiment du pôle commercial pourrait donc être audacieuse/forte/marquante de manière à créer une vitrine du projet.
 - o Autre proposition pour le traitement de ce bâtiment : faire un bâtiment qui ouvre la forme de la rue, avec un porte-à-faux (qui laisse libre le RDC). Ici pourrait être installés des commerces et l'entrée du métro. L'idée est d'ouvrir/d'élargir le passage côté rue nouvelle plutôt que de diviser les flux en deux (un passage dans l'immeuble et un passage sur la rue).

Autre enjeu : l'architecture.

La rue va faire 600 mètres (environ la longueur de l'île de la Cité).

Le groupe s'interroge sur la nature des architectures qui seraient souhaitables :

- unité et homogénéité (« architecture de façade »)
- diversité architecturale (ambiance contrastée) ?
- alignement-retrait ?
- etc

Le groupe penche davantage pour la diversité architecturale et souhaite que le végétal et la couleur soient très présents. L'architecture devra emprunter des matériaux diversifiés

(bois, fer pour le rappel à la gare, etc), être moins massive que ce qui est fait de l'autre côté du Parc. L'architecture doit être légère, ouverte, transparente...

Les bâtiments de l'entrée du quartier pourraient cependant être pensés en cohérence avec les bâtiments alentours.

Ils pourront également être des signaux qui marqueront l'entrée du quartier. A ce titre, leur architecture devrait être pensée pour assurer ce rôle particulier (lots O1/O3, O8, O2 ?)

III – Questions au projet

- Un participant souhaite souligner la demande qui a été faite de couvrir la voie ferrée sur environ 600 mètres. Cela permettrait de valoriser les immeubles de bureaux et tout l'environnement.
- Sur la nouvelle voie, le trottoir est-il assez large pour mettre une rangée d'arbres ?
 - o *Réponse : oui, tout à fait*
- La nouvelle rue est à double sens. Est-il prévu d'aménager un rond-point au Nord de manière à pouvoir faire demi-tour pour revenir rue de cardinet ?
 - o *Réponse : Non, car la rue continue sur le pont qui sera créé vers la Cité Judiciaire et la Porte de Cichy. La rue n'est pas une impasse au bout duquel le conducteur doit faire demi-tour. La rue de la Cité Judiciaire ne sera fermée qu'exceptionnellement et les voitures pourront toujours descendre sur le boulevard Berthier.*
- Les vélos pourront-ils emprunter le pont circulé et la passerelle piétonne ?
 - o *Réponse : La passerelle est piétonne et cyclable ; le pont est circulé avec trottoirs et une piste cyclable également.*
- Une école est-elle prévue dans le secteur ?
 - o *Réponse : Oui, deux groupes scolaires sont prévus. Il y aura également un gymnase.*

ANNEXE : Les 4 récits produits par les habitants le 20 juin

(extraits du compte-rendu de la séance précédente du 20 juin)

Récit 1 : « Une salariée quitte son bureau... »

« 19h30, jeudi 20 octobre 2018. Il fait déjà nuit et je quitte mon bureau situé au 12 de la rue Haute. Comme chaque soir en sortant de l'immeuble ... »

Elle habite Clichy. Elle constate la difficulté de se rendre chez elle à Clichy car il n'y a pas d'accès direct. Elle doit faire un détour à pied et passer par la porte de Clichy.

Il n'y a pas d'accès direct par le nord, que ce soit à pied ou à vélo. Elle pourra prendre le bus, mais lui aussi aura un détour à faire.

De plus, à 20 h, le parc est fermé.

Enjeu à débattre : Le lien, le passage, entre le nouveau quartier et le boulevard Berthier et au-delà, la ville de Paris et de Clichy (voir A1 sur la carte).

Elle décide de faire des courses. Elle aimerait trouver des commerces en rez-de-chaussée (pharmacies, supermarchés, boulangerie) et des cafés/bistrot... Il serait intéressant pour elle d'avoir un pôle santé à proximité (pour pouvoir prendre des RDV médicaux dans la journée, dans la semaine).

Par ailleurs, certains jours, elle souhaiterait faire du sport (le midi ou en fin de journée) : il faudrait des équipements sportifs (salle de sport notamment).

Le soir, lorsqu'elle termine sa journée à 19 h et que son enfant ou adolescent a terminé ses cours à 17 h, ce serait bien pratique d'avoir un secteur d'accueil qui s'en occupe (une structure associative qui prenne en charge les enfants/adolescents jusqu'à la sortie de bureau des parents).

Dans cette rue qui fait 600 m, il y a environ 3 000 salariés et 3 000 habitants. C'est un quartier qui est isolé du reste. Il faudrait donc de nombreux commerces et que tout existe sur place (commerces, activités, restaurants, cafés ouverts toute la journée et le soir...) avec des accès faciles. Il faut créer une vraie vie de quartier avec en priorité du service pour les habitants (des activités/des services qui fonctionnent aussi le soir et le week-end pour créer une vraie vie de quartier dont bénéficieront les salariés). La nouvelle rue doit avoir sa vie propre et une ambiance agréable qui donne envie de rester / de faire ses courses/de passer une soirée... : tout doit être disponible sur place car il est un peu « coupé » des autres quartiers.

Enjeu à débattre : le traitement des rez-de-chaussée de la nouvelle voie (des activités, des commerces, des services...mais aussi un centre d'animation, des associations actives...) (voir B1 sur la carte)

La création d'une vie de quartier permettra de l'ouvrir aux quartiers environnants et d'attirer des gens de l'extérieur.

Un aspect très important à ne pas négliger, en hiver surtout, est celui de l'éclairage. Il faudrait trouver des grandes lampes (à l'image des lampadaires existants Bd Berthier). On peut aussi penser à des bancs et des arbres qui agrémenteraient le secteur.

Enjeu à débattre : l'aménagement et l'organisation de la circulation et des différents modes de déplacement de la nouvelle voie (voir sur la carte B2)

Par contre, les piétons ne seront pas plus gênés par le bruit que dans d'autres quartiers de Paris étant donné que les bureaux feront écran. La rue en « zone 30 » sera partagée entre les voitures, les bus et les vélos. Les trottoirs seront larges pour les piétons et pour pouvoir accueillir des terrasses.

*Il faut **tenter une expérience pilote** dans cette « île ». On peut faire des expériences qui peuvent intéresser Paris pour d'autres quartiers. Par exemple :*

- **un quartier sans voiture**
- *un aménagement de l'espace public différent de ce que l'on fait habituellement : on peut imaginer **un espace très partagé** où le piéton et le cycliste ont autant de place que la voiture (pas de passage piéton, pas de hauteur de trottoirs...). Il faudrait analyser quelques exemples de ce type d'espaces publics où il n'y a pas de passage piéton et s'inspirer de ce qui a été réalisé dans d'autres pays.*

Il y a un vrai paradoxe dans le fait que l'on fabrique le Paris de l'avenir mais en même temps, on ne sort pas des sentiers battus et on fait comme ailleurs.

Je dois pouvoir aller au Parc facilement depuis la rue. Mais, il n'y a aucun intérêt à multiplier les passages entre le parc et la rue.

Enjeu à débattre : la limite entre le parc et les constructions / entre le parc et la rue, le fonctionnement du parc. (voir C sur la carte)

Il faut une limite claire entre le parc et les îlots.

Les « langues vertes »/ « interstices » que l'on retrouve sur le plan n'ont d'existence que pour aller de la rue au parc. Or, elles pourraient être des espaces mixtes. C'est mieux qu'une clôture ou une grille de parc.

Peut-on installer des commerces, boutiques dans ces lieux intermédiaires ? Il faudrait développer des usages dans ces interstices (prolonger les commerces/services en RDC vers le parc). Faire de ces espaces des lieux de rencontre entre le parc et la rue (« épaissir » la rue vers le parc).

Ainsi, après la fermeture du parc, ces espaces pourront vivre.

En effet, les langues vertes, qui sont des zones de respiration, seront les plus riches. On pourrait, peut-être, les faire plus larges ? (voir la conception du parc Monceau).

Par ailleurs, on pourrait exploiter les différences de niveaux sur les langues vertes (faire des plateaux intermédiaires pour créer un espace plus animé).

Récit 2 : « Une mère de famille part vers l'école ...

« Joséphine vient d'emménager dans un des nouveaux immeubles de la rue haute. Encore pour quelques jours, elle accompagne sa fille au collège Saussure...

*En ce lundi matin de rentrée scolaire, après un mois d'absence, Joséphine a le sentiment de redécouvrir son nouveau quartier. Elle est très fière de son **grand hall transparent qui s'ouvre sur le jardin**. Cela a été son premier coup de cœur, avec le local futuriste pour les poussettes et les vélos du rez-de-chaussée. Avec sa fille elles croisent le gardien qui leur fait signe. Toutes les deux consultent **le journal numérique de l'immeuble**. Aujourd'hui temps gris en perspective et ce soir, réunion de bureau de l'association de gym et soutien scolaire pour les enfants encadré par les doctorants de la résidence étudiante voisine.*

Enjeu à débattre : la place du numérique dans la ville et dans les immeubles (non situé sur la carte)

Toutes les deux sortent près de la rue Cardinet et passent devant l'entrée du métro où s'engouffrent des parisiens toujours pressés. Au départ, elle a eu très peur de cette entrée de métro à proximité de son hall d'immeuble. A cause du bruit mais aussi pour les enfants quand ils rentrent seuls l'hiver, et pour l'ambiance le soir quand elle sort. Elle commence à s'habituer. Il faut dire qu'elle passe devant la bouche tous les jours pour éviter d'emprunter la montée de la rue haute.

*Entre Cardinet et le haut de la rue, la montée est très désagréable. Avec le mur et les voitures qui accélèrent ou qui freinent, la rue est bruyante. On ne peut pas s'y causer avec les enfants. **Elle préfère faire le détour et prendre le passage aménagé dans les immeubles. Pour elle, ce passage c'est un peu de l'histoire de Paris qui s'est invitée aux Batignolles. Même si le matin les boutiques sont encore fermées, les verrières rendent cette rue intérieure très lumineuse et les grands escaliers l'amènent doucement vers la place haute.** Elle profite **du nouveau distributeur de billet**, celui qui manquait au quartier pour prendre de l'argent.*

*Comme souvent en passant devant le boulanger de la place, sa fille lui réclame un goûter. Il faut dire que le boulanger, la famille le connaît bien. Lui il est ouvert même le dimanche ce qui n'est pas le cas d'autres commerçants qui font leurs affaires plutôt la semaine, avec les salariés des bureaux. **Le dimanche c'est le jour de marché sur la place haute. Sa place du village comme elle le dit souvent à ses amis.***

Enjeu à débattre : Le passage entre la rue Cardinet et la place haute, l'aménagement de la place haute, les percées vers les voies ferrées. (Voir D sur la carte)

*Après avoir traversé la place, Joséphine et sa fille longent les grands immeubles de bureaux. Elles croisent en chemin un ancien collègue de Joséphine attablé à **une des terrasses de café installées au rez-de-chaussée des immeubles de bureaux**. Dès le départ, elle a trouvé formidable que les brasseries et cafés soient en face des immeubles de logements. Ses amis qui y habitent disent que cela fait moins de bruit et surtout que cela évite que ce trottoir ne soit désert après la sortie de bureaux. Ce qui plait à*

Joséphine c'est leur organisation autour de cours avec des arbres. Cela permet d'y déjeuner tranquillement à l'abri des bruits de l'avenue, été comme hiver.

Enjeu à débattre : le traitement des rez-de-chaussée des deux cotés de la nouvelle voie (voir B1 sur la carte)

*Après avoir pris des nouvelles et échangé quelques mots sur la vie du quartier, elles tournent à gauche et empruntent **la passerelle** vers le collège. Depuis qu'elle a été réaménagée, elle est plus agréable et piétons et vélos ont trouvé leur place. Avant elle était très dangereuse pour les enfants avec tous ces Vélib qui circulaient dans tous les sens.*

*Arrivée au collège, elle embrasse sa fille déjà absorbée par les retrouvailles avec ses amies. Retour accéléré dans la rue haute. Comme chaque matin avant de croiser le groupe des fumeurs installé devant l'immeuble, elle traverse la rue. **Elle longe les rez-de-chaussée des immeubles de logement où s'alignent les plaques des cabinets d'avocats qui ont remplacé les commerces d'origine. Elle est sur ce qu'elle appelle le « trottoir de la justice ».** Heureusement la maison des associations et l'hôtel des entreprises ont gardé leur place.*

*Coup d'œil sur le parc qui est magnifique en automne et Joséphine entre dans la Biocoop. **Quelques courses pour la semaine dans cette nouvelle supérette qui s'est installée à l'angle de la rue Cardinet.** Ce soir les jeunes de l'association des étudiants lui livreront son panier.*

Enjeu à débattre : l'aménagement des rez-de-chaussée des deux cotés de la nouvelle voie (voir B1 sur la carte)

En attendant elle rejoint son RER direction la Défense. Elle est déjà en retard mais ce soir c'est Franck qui récupère les enfants à la crèche. Elle n'est pas à cinq minutes.

Récit 3 : « Un étudiant en résidence »

« Sacha, 20 ans, habite la nouvelle résidence étudiante « Steve Job ». Ce soir, il y a donné rendez-vous à ses amis avant d'aller au cinéma. 20H00 Léa n'est pas encore arrivée. Ils partent quand même mais avant la séance ils ont décidé de ... »

- 1- Le parc est encore ouvert. Ils vont chercher à la boulangerie du quartier de quoi aller pique-niquer dans le parc avant la séance de cinéma.

Enjeu à débattre : la limite entre le parc et les constructions / entre le parc et la rue, le fonctionnement du parc. (voir C sur la carte)

Importance du rôle du parc dans un quartier qui accueille beaucoup d'étudiants. Amplitude des horaires d'ouverture à augmenter. Equilibre à trouver entre l'intérêt de laisser le parc ouvert tard, la tranquillité des riverains, la sécurité.

- 2- Alternative : cheminer dans la rue nouvelle.

Enjeu à débattre : l'aménagement et l'organisation de la circulation et des différents modes de déplacement de la nouvelle voie (voir sur la carte B2)

Crainces exprimées sur l'ambiance de la rue :

- **Circulation trop importante, sirène des véhicules de police qui rejoignent la DRPJ, équipements nouveaux qui généreront de la circulation (cinéma)...**
- **Encombrement de l'espace public par du stationnement illicite, par du stationnement de 2 roues...**

Préconisations :

- **Dissuader la circulation en limitant le stationnement**
- **Proposer un itinéraire pour les véhicules de police qui évitent la voie nouvelle**
- **Prévoir des stationnements 2R en quantité suffisante et en évitant de les localiser sur l'espace public à proximité des logements (gène importante au moment du démarrage)**
- **Bien intégrer les vélos (itinéraires cyclables + locaux vélos dans les immeubles, y compris dans les résidences étudiantes, stations vélib' à proximité des stations de TC)**

Ambiance sonore liée à la circulation, mais aussi à la densité de population, à la présence d'un cinéma qui génère des flux, d'un gymnase devant lequel les jeunes se regroupent...

Préconisations :

- **Ne pas créer une rue « canyon » (étroite et fermée), qui fait caisse de résonance pour l'activité de la rue, créer des ouvertures vers le parc, rythme des façades à travailler, hauteur des immeubles à moduler.**
- **Bon équilibre à trouver entre l'animation de la rue et la tranquillité des riverains.**

Enjeu à débattre : le traitement des rez-de-chaussée des deux cotés de la nouvelle voie (voir B1 sur la carte)

Convivialité de la rue, nature des commerces, opposition entre la rive « bureaux » et la rive « logements »

Préconisations :

- *Répartition des commerces sur les 2 rives et contrôle de la nature des commerces, qui doivent s'adresser aussi bien aux salariés qu'aux habitants, notamment pour les restaurants, les bars.... Attention aux loyers trop élevés que ne peuvent pas supporter les petits commerçants indépendants.*
- *Créer des façades de bureaux conviviales, des rdc ouverts sur la ville (transparence des halls, vues sur la profondeur de l'îlot...)*
- *Renforcer l'attractivité du cinéma en prévoyant des bars, cafétéria à proximité.*
- *Planter largement la rue pour prolonger l'ambiance du parc*
- *Prévoir un éclairage chaleureux mais suffisant pour un sentiment de sécurité*

Si à la sortie du cinéma les étudiants veulent prolonger leur soirée, soit ils profitent de la proximité des transports en commun pour rejoindre un coin animé, soit ils se rendent dans le foyer de la résidence étudiante où ils peuvent encore boire un verre ensemble.

Enjeu à débattre: la partie nord du secteur et le pôle culturel. (voir A2 sur la carte)

Les magasins de décors de l'opéra pourraient accueillir un équipement culturel et/ou de loisirs qui pourraient apporter de l'animation y compris le soir. Pas de risque de gêne car pas de voisinage immédiat.

Récit 4 : « une famille des Batignolles »

« Alice et Pierre Dunoyer habitent au-dessus du square des Batignolles depuis 57 ans. C'est dire si le quartier ils l'ont vu changé ces dernières années. Ce soir, grâce à leur abonnement, ils ont leur place aux ateliers Berthier. Pour ne pas être en retard ils ont prévu de ... »

Nous habitons depuis 57 ans dans le quartier et nous avons un abonnement au Théâtre de l'Odéon. En allant au théâtre, nous souhaiterions traverser le parc Martin Luther King.

Enjeu à débattre : la limite entre le parc et les constructions / entre le parc et la rue, le fonctionnement du parc. (voir C sur la carte)

Le rôle et l'ouverture du parc.

*En été, le parc pourrait **rester ouvert aussi tard que possible** (au moins jusqu'au coucher du soleil). Mis à part son aspect verdoyant et relaxant, le parc doit servir d'espace convivial de rencontre et **d'animation culturelle** quand le temps le permet. Pourquoi ne pas organiser des petits spectacles à ciel ouvert, de musique, de danse ou de théâtre, avec des gradins mobiles pour les spectateurs? Ceci permettra d'élargir la fonctionnalité du parc pour qu'il ne devienne pas un espace mort le soir. Il est important aussi qu'il y ait un petit **centre d'information sur la biodiversité** du parc et son importance dans l'équilibre écologique de la ville.*

Enjeu à débattre: la partie nord du secteur et le pôle culturel. (voir A2 sur la carte)

*Nous aimerions que le pôle culture-loisirs n'abrite pas seulement des cinémas et un centre d'animation, mais aussi **une médiathèque avec des espaces calmes pour la lecture** et une vue sur le parc. La lecture fait aussi partie des loisirs d'une certaine catégorie de citoyens. Le centre ne serait pas juste un lieu de mise à disposition d'ouvrages mais un **espace public d'échanges, d'éducation et d'interaction avec les étudiants et les personnes âgées** qui se sont installés dans les immeubles qui bordent le parc.*

Enjeu à débattre : la limite entre le parc et les constructions / entre le parc et la rue, le fonctionnement du parc. (voir C sur la carte)

*En rentrant chez nous du théâtre, nous prendrons la voie nord-sud entre les immeubles de bureaux et ceux de logements. Le parc sera fermé, mais nous souhaiterions quand même profiter de la vue sur le paysage même la nuit. Il y a un espacement suffisant entre les bâtiments qui permet un **dégagement visuel sur le parc**. **L'éclairage du parc** (qui sera, on espère, grâce à des panneaux photovoltaïques) doit être conçu de manière à mettre en valeur la végétation et le reflet de l'eau. Nous souhaiterions que **la clôture du parc soit aussi transparente que possible**, sans donner une impression de barrière, quitte à utiliser un vitrage renforcé à certains endroits. Sinon, elle doit être végétalisée. Il faut que ce nouveau quartier soit différent. Nous ne voulons plus des murs continus de constructions haussmanniennes qui bloquent la vue; nous sommes pour un équilibre entre le plein et le vide, entre le minéral et le végétal.*

*Nous espérons que **l'architecture contemporaine des bâtiments donnera l'impression de transparence et de légèreté** et que **la hauteur sera limitée à six étages au-dessus du rez-de-chaussée**.*

Enjeu à débattre B1 & B2 : Le traitement des RDC & l'aménagement de la nouvelle voie.

*La voie nord-sud offre une largeur importante aux trottoirs qui seront bien arborés, et nous aimerions que cette partie soit vivante tout au long de la journée. Il faut qu'il y ait une **activité commerciale au rez-de-chaussée, des deux côtés de la rue**, qui puisse attirer les gens mêmes tard le soir : des cafétérias, des restaurants, de grandes terrasses, des esplanades avec des fontaines, des jeux d'eau et de lumières, des bancs et des chaises pour les passants. Cela ranimera le quartier et nous rassurera.*

Prochain RDV

La 4^{ème} séance de travail se tiendra le :

**Judi 5 juillet à 18h30
à la Maison du Projet – 147, rue Cardinet – 75017 Paris**

Elle sera l'occasion de dialoguer avec les concepteurs.